

OGM

NON AUX CULTURES ET EXPERIMENTATIONS EN PLEIN CHAMP ! SOLIDARITE AVEC LES INCLUPES DU PROCES DE TOULOUSE !

Les 20 et 21 septembre se tient à Toulouse le procès de neuf " Faucheurs Volontaires ". Ils sont accusés d'avoir participé, aux côtés de 500 autres personnes, au fauchage d'un champ de maïs transgénique, le 25 juillet 2004 à Menville (Haute-Garonne).



Ce procès intervient quelques jours après la révélation par Le Figaro du 6 septembre de l'existence de cultures commerciales de maïs transgénique sur un millier d'hectares dans le Sud-Ouest.

Comment la Justice, à Toulouse comme dans les autres procès en cours, peut-elle attaquer l'illégalité des faucheurs, alors que des agriculteurs, couverts par l'inertie ou la complicité du gouvernement, cultivent des OGM en toute illégalité ? Situation d'autant plus grave que jusqu'à présent, en France, il n'existait pas de filière de production d'OGM.

Les seules autorisations portaient sur des expérimentations en plein champ, sur des surfaces bien plus faibles. En couvrant des pratiques, le gouvernement et les agriculteurs concernés portent la lourde responsabilité de provoquer une dissémination d'OGM qui risque d'être désormais incontrôlable.

C'est pourquoi les actions de fauchage sont plus que jamais légitimes !

Pourquoi sommes-nous hostiles aux OGM en plein champ ?

Nous ne nous opposons pas à la recherche fondamentale sur les OGM. Celle-ci doit suivre des protocoles rigoureux en milieu confiné. Par contre, nous nous opposons fermement aux cultures en plein champ car :

- elles menacent la biodiversité
- elles menacent les cultures Bio par la contamination de l'environnement
- elles représentent des risques en terme de santé publique
- elles favorisent la main-mise d'une poignée de puissantes firmes sur le brevetage du vivant et sur la production agricole.

Dernier exemple en date :

Une nouvelle étude menée par le gouvernement Britannique et révélée aujourd'hui fait état de la découverte de la première super mauvaise herbe modifiée génétiquement (GM). C'est le résultat du croisement entre un colza GM avec une plante sauvage courante, une espèce de moutarde sauvage (sinapis arvensis), qui un an après l'essai poussait sur le site. La plante était devenue tolérante à l'herbicide utilisé lors de l'essai d'OGM et il a été confirmé qu'elle contenait le gène inséré dans le colza GM. Si du colza GM était cultivé à l'échelle commerciale, des herbes sauvages GM, tolérantes à des herbicides pourraient donc se répandre. Les agriculteurs devraient donc utiliser plus d'herbicides et des herbicides plus dangereux pour s'en débarrasser avec des impacts massifs sur l'environnement.



Les pouvoirs publics contre la démocratie

Rappelons quelques faits qui légitiment les fauchages, malgré le durcissement du gouvernement, notamment par la mise en œuvre de la procédure de comparution immédiate :

La situation actuelle résulte du refus du gouvernement de transposer la directive européenne qui régit les disséminations d'OGM.

La mission parlementaire préconisait au printemps dernier un moratoire sur les expérimentations en plein champ.

22 états, sur les 25 de l'Union européenne, viennent de s'opposer, en invoquant des clauses de sauvegarde, à l'entrée sur leur territoire de certaines variétés de colza et de maïs génétiquement modifiés, ayant pourtant fait l'objet d'autorisations de la Commission européenne.

le tribunal administratif de Pau vient de refuser la procédure de référendum organisée par le Conseil général du Gers.

75 % de la population française reste opposée aux OGM.

Notre combat continue...

Dans les champs, mais aussi dans les supermarchés, nous poursuivrons nos actions et notre travail d'information. Nous ne nous laisserons pas intimider par la répression qui frappe les 15 personnes pour le fauchage du 27 août dernier dans le Puy-de-Dôme, et qui sont passés en procès le 1 septembre. Nous sommes aux côtés des faucheurs en procès le 14 septembre à Riom, à Grenoble le 28, à Lille le 29.

Contre ces caricatures de procès, où ne sont poursuivis que quelques soi-disant " meneurs ", nous continuerons à revendiquer collectivement nos actes de désobéissance civile : à Menville, 222 faucheurs ayant participé à l'action ont demandé à être entendus par la justice aux côtés des neuf prévenus. Après un premier jugement favorable, le procureur a obtenu en appel, que seuls les neuf comparaissent. Mais nous serons tous devant le tribunal, le 20 septembre ! De plus, c'est la Cour d'Appel qui, directement, jugera sur le fond ; cela interdira donc le droit à un deuxième jugement...

MARDI 20 SEPTEMBRE

à partir de 9H

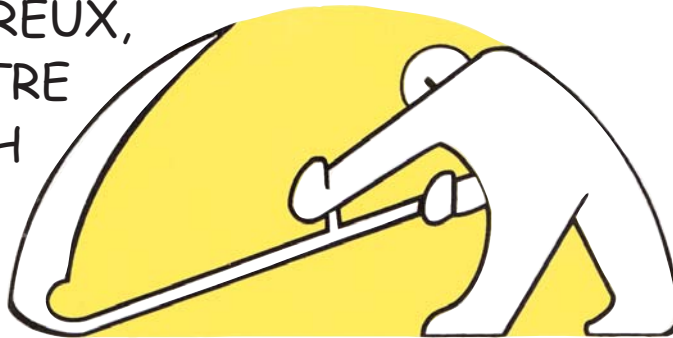
RASSEMBLEMENT

place du Salin à Toulouse

ENEZ NOMBREUX,

SURTOUT ENTRE

12 H 30 et 14 H



Et...

**FAUCHEUR
VOLONTAIRE
D'OGM**

... à 20 h 30 ,
à l'ENSEEITH,
2 rue Charles Camichel
à Toulouse

**REUNION - DEBAT
AVEC LES INCULPES**

et

**LES FAUCHEURS
VOLONTAIRES**

Collectif anti-OGM 31
10 bis rue du Colonel Driant - 31 400 Toulouse
www.monde-solidaire.org

Merci de ne pas me jeter sur la voix public.
Donnez moi à quelqu'un. Pour mieux comprendre et mieux faire comprendre...